

PROGRAMME DE FORMATION

L'accompagnement psychosocial des demandeurs d'asile et des victimes de violences d'Etat

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

3.00 jour(s)
21:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social ou éducatif intervenant auprès des demandeurs d'asile.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Définir les notions de demandeurs d'asile et de victimes de violences d'Etat.

Identifier les principaux problèmes de santé mentale des demandeurs d'asile et victimes de violences d'Etat.

Orienter les demandeurs d'asile vers les réseaux professionnels de prise en charge.

Programme

- La demande d'asile en France :
 - Cadre juridique : les Etats totalitaires et le droit international.
 - Définition des notions de demandeur d'asile et victime de violences d'Etat.
- La participation à la constitution du dossier :
 - Comment entendre ou susciter une parole nécessaire et en même temps douloureuse chez la personne en demande d'asile.
 - Expression de la souffrance et différences linguistiques et culturelles : l'apport de l'approche interculturelle en santé mentale.
- Les principaux problèmes de santé mentale chez les demandeurs d'asile :
 - L'état de stress post-traumatique.
 - Les états dépressifs.
 - Les psychoses.
- Les rôles de la médecine (psychiatrie) et de la psychologie :
 - Les différentes approches psychothérapeutiques.
 - Les stratégies d'action face aux souffrances psychiques.

- Les dispositifs de soin de droit commun (CMP, Hôpitaux,...) et associatifs.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.

